

**ARRETE N° A 76/2023
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux pour le changement d'un pylône endommagé par la tempête du 18 septembre 2023 Route de la Toume,

Vu la demande du 27 octobre 2023 (reçue en mairie le 27 octobre 2023) de l'entreprise Spie Citynetwork de Chatuzange le Goubet en charge des travaux pour le compte d'Enedis,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Spie est autorisée à réaliser des travaux de remplacement de pylône accidenté suite à la tempête du 18 septembre 2023, au niveau du 90 Route de la Toume, à Saint Michel sur Savasse du 2 novembre au 22 novembre 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Route de la Toume. La circulation sera maintenue mais la largeur de la voie sera réduite.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux du 2 au 22 novembre 2023. Seule l'entreprise Spie a l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier. Le passage des piétons sera également interdit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de l'entreprise Spie.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 30 octobre 2023,

Le Maire
Pierre COLOMB

